

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloger Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº W21-763350

130959

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1609 Société : ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RELMIR SALAH

Date de naissance :

01-07-53

Adresse :

COT AI MOUSTAKHL N° 55
SIDI MAAROUF CASABLANCA

Tél. :

0661232864 Total des frais engagés : 837,50 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

21/03/2022

Nom et prénom du malade :

Rafiq Nabil

Age : 66

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

H.I.P.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

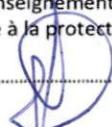
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 26/09/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
H. MACIE OULAZAN - 051.42.71.21 , Chahidi El Ouazzani Nadia Diplôme de L'ULG, Belgique , Lot; Al Moslakbal Sidi Maarrowf Casablanca - Tél: 05 22 97 53 08 225931 - ICE: 002834127000028	21/03/22	537,50

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Hind BENNANI

Cardiologue

Diplômée de la Faculté de médecine et de Pharmacie de Rabat

Diplômée en Echocardiographie Doppler de l'Université Bordeaux II

Diplômée en Cardiologie Pédiatrique de l'Université Paris Descartes

Diplômée en hypertension artérielle de l'Université de Strasbourg

Ex médecin à L'hôpital militaire de Rabat

الدكتورة هند بناني

أخصائية في أمراض القلب والشرايين

خريجة كلية الطب والصيدلة بالبات

حاصلة على دبلوم فحص القلب بالصدري، بجامعة بيروت

دبلوم أمراض القلب عند الرضع والأطفال من جامعة باريس، ديكارات

دبلوم ارتفاع الضغط الدموي من جامعة سترايسبرغ

طبيبة سابقة بالمستشفى العسكري بالرباط

لدار البيضاء في : ٢١/٥/٢٠٢٣ Casablanca le :

N. Nafziger

98, 10^3

1). Gospel 515 N.S. May 5
72,00^{xx}

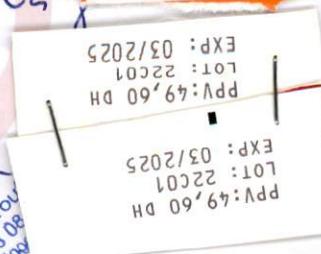
2). Hensel Multiplikation
 $49,60 \times 2$

③ Deneb 2 May 3
AL MOSTARAI
ani Nadia
lalique
Aarou
108

537,50



Dr. Bennani Hind
Cardiologue
Résidence de Casablanca
Av. Abdellatif El Khaldi, 10
Immédiate 3 app. 27, Sidi Fathallah
0522 73 41 49



05 22 78 41 49 / 06 66 10 98 82



Bennanij.cardio@gmail.com

1

شارع أبو بكر القادي، إقامة النعيم، العمارة رقم 3، الطابق الثاني، سidi معروف - الدار البيضاء

Av. aboubakr el Kadiri, Résidence Naim immeuble 3 ,2^{ème} étage sidi Maarouf - Casablanca

Nom :	Maghsî	Né le :	05.12.1957	FC :	70 /min	RR :	853 ms	Validé par :	--
Prénom :	Malika	Sexe :	Non défini	Axe P :	44 °	P :	115 ms	<i>Dr. Bernani Hind</i> <i>Ar. cardiologue</i> <i>Immeuble 3 app. n° 7, Bld Nasrouf, Casablanca</i> <i>05 22 78 47 49</i>	
IDP :	65/22	Taille :	-- cm	Axe QRS :	34 °	PQ :	146 ms		
Visite :	--	Poids :	-- kg	Axe T :	28 °	QRS :	78 ms		
Date :	21.09.2022	PA :	-- / -- mmHg	QT :	371 ms				
Heure :	16:57:15	Origine :	Non défini	QTC :	402 ms				
ID demande :	Émetteur de la								
Remarques :									
Traitement :									

